

# LES CHIFFRES DE LA PROTECTION SOCIALE

**La protection sociale est présente dans le quotidien de chaque famille.**

Elle a versé en moyenne **12 550 €** de prestations par habitant en 2022. (Source : DREES 2023)



ITALIE

**10 050 €**



MOYENNE EUROPEËNE

**10 100 €**



FRANCE

**12 550 €**



DANEMARK

**13 250 €**



ALLEMAGNE

**13 600 €**



## La santé

**C'est un droit universel qui permet à chacun d'être soigné quel que soit son revenu.**

L'assurance maladie consacre en moyenne 4 200 € par habitant pour l'ensemble des prestations maladie, maternité, invalidité. Les affections de longue durée et les traitements innovants représentent une part importante de ces dépenses.

Maladies	Coût moyen
Traitement du diabète (maladie chronique)	Environ 5 000 € par an
Chimiothérapie	Entre 5 200 € et 30 000 €
Immunothérapie innovante	Entre 80 000 € et 100 000 €
Accouchement	Entre 2 800 € et 10 000 € (si complications)
AVC aigu	Plus de 14 000 €
Journée d'hôpital réanimation/soins intensifs	Entre 2 200 € et 6 000 € par jour



## La retraite

**La retraite par répartition : une solidarité nationale.**

En 2022, pension moyenne brut mensuelle (base et complémentaire)

Salarié régime général	Salarié agricole	Non salarié agricole	Artisans, commerçants
1 531 €	1 194 €	1 062 €	1 460 €

Ces moyennes cachent des écarts importants. Au régime agricole, plusieurs facteurs expliquent ces moyennes plus basses : parcours individuels hors MSA, niveaux de revenus plus faibles, populations âgées, travail partiel saisonnier, ...

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa ou minimum vieillesse) est une allocation différentielle versée aux personnes âgées ayant de faibles ressources. Elle assure un revenu de 1 012 € par mois pour une personne vivant seule. Elle est versée sous conditions de ressources, aux personnes qui n'ont pas suffisamment cotisé aux régimes de retraite, et éventuellement récupérable sur la succession.

## Les prestations familiales

Elles sont versées pour la plupart sous conditions de ressources pour aider les parents qui sont les plus en difficulté. Plus de 200 000 familles agricoles en bénéficient ; la MSA peut compléter les prestations légales par des aides sociales individuelles.

Allocations	Montant en 2024
<b>Prime à la naissance</b>	1 066 € par enfant (sous condition de ressources)
<b>Allocations familiales</b>	148 € mensuels pour une famille avec 2 enfants et ressources inférieures à 75 000 €/an (montant modulé en fonction des ressources)
<b>Allocation de rentrée scolaire</b>	Entre 416 € et 454 € selon l'âge de l'enfant (sous condition de ressources)

## Les accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP)

3 % des actifs agricoles, tous métiers confondus, sont concernés par un AT/MP au cours d'une année.

	Nombre de déclarations en 2023	Montant des prestations : IJ, soins, incapacité de travail
<b>Salariés agricoles</b>	54 288 (3 %)	560 millions €
<b>Non-salariés agricoles</b>	16 548 (3 %)	132 millions €

Pour réduire les risques, la MSA développe une prévention adaptée à chaque métier.

## Le financement de la sécurité sociale

les prestations sociales sont financées principalement par :

- Les cotisations des actifs, salariés et non-salariés ;
- La CSG appliquée sur une diversité de gains : revenus d'activité, retraites et pensions, placements...

**SMIC** = 1 398, 70 € **net** par mois (au 1<sup>er</sup> janvier 2024)

**Salaires médian** \* = 2 100 € **net** par mois (temps plein)

**Salaires moyen** \* = 2 630 € **net** par mois (temps plein)

Montant des cotisations sociales annuelles pour un salaire au SMIC : 11 800 €

Montant minimum des cotisations exploitants : 4 418 €

\* Le salaire médian correspond au niveau de rémunération qui scinde en deux groupes égaux un ensemble de salariés : 50 % de l'effectif gagne un salaire inférieur au salaire médian et 50 % de l'effectif perçoit un salaire supérieur au salaire médian.

\* Le salaire moyen est obtenu en divisant le revenu total de la population par le nombre d'individus.